



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 3 avril 2020

COVID 19

Point d'étape sur la deuxième semaine de continuité pédagogique

Après une première phase de mise en place des dispositifs de continuité pédagogique, cette deuxième semaine a été consacrée par les services académiques à leur ajustement, en se focalisant principalement sur quatre enjeux : limiter l'accroissement des inégalités scolaires, soutenir l'action des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire en prenant en charge leurs enfants, accompagner les équipes éducatives, terminer l'année scolaire et préparer la rentrée.

Limiter l'accroissement des inégalités scolaires

Assurer la continuité pédagogique pour les élèves en situation de déconnexion numérique

Les chiffres remontés par 75 % des écoles et les établissements scolaires indiquent que 9 250 élèves de l'académie sont « déconnectés numériques » et ont donc besoin de supports papier pour travailler à la maison.

Pour répondre à ce besoin, dans les écoles et les établissements scolaires, des enseignants préparent des cours et exercices sur supports papier, qui peuvent être, selon les possibilités locales, déposées au domicile des familles ou envoyées par voie postale.

Ce travail de continuité pédagogique sera facilité grâce au partenariat établi entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la Poste pour une opération tout à fait spécifique de maintien du lien avec les élèves et leurs familles : le dispositif « Devoirs à la maison ».

« Devoirs à la maison » permettra aux élèves en situation de déconnexion numérique de recevoir des devoirs par courrier postal grâce à :

- une transmission hebdomadaire de devoirs préparés par les professeurs pour les élèves qui n'ont pas d'accès aux outils numériques ;
- la gratuité du retour postal des devoirs réalisés par les élèves ;
- la numérisation des devoirs réalisés afin de permettre leur diffusion dématérialisée et leur consultation par les professeurs concernés.

Assurer le prêt de matériel aux élèves

Le travail qui avait été engagé depuis la semaine dernière avec les collectivités ayant financé les tablettes et ordinateurs équipant les écoles et établissements scolaires a avancé cette semaine : près de 4 500 tablettes ont été recensées dans les 53 collèges publics ayant bénéficié d'une dotation de matériel cofinancé par l'académie et le Département, dans le cadre de l'appel à projet « collège numérique et innovation pédagogique ». Ces tablettes ont été configurées par la Délégation académique au numérique éducatif pour une utilisation à la maison et pourront à être distribuées une fois synchronisées par chaque établissement , dès que l'accord-cadre entre l'académie et le Département aura été signé en début de semaine prochaine.

Les chefs d'établissement pourront bénéficier du dispositif organisé en lien avec la Poste pour la distribution sécurisée des matériels, en accord avec les communes et le Département.

L'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Des personnels volontaires assurent chaque jour l'accueil d'environ 200 élèves dans 43 écoles et environ 30 élèves dans 10 collèges.

Le dispositif a été élargi aux enfants des personnels indispensables pour le fonctionnement régulier de l'État.

Cet accueil fonctionne toujours avec une attention forte portée au respect des gestes barrières.

Dans le courant de la semaine prochaine, 20 000 masques sont attendus pour être distribués dans les écoles et collèges, pour les personnels en charge des enfants, à raison de deux masques par personne et par jour.

Accompagner les équipes éducatives

Après une première semaine de foisonnement d'initiatives et de tâtonnements, un travail de régulation et d'accompagnement des équipes pédagogiques a été élaboré au sein de la cellule de continuité pédagogique, par les corps d'inspection, en lien avec les directeurs d'école, les chefs d'établissement et la délégation académique au numérique éducatif. Ce travail doit permettre, d'une part de faciliter l'implication des familles, en limitant le nombre d'outils utilisés pour le travail à distance, et d'autre part de permettre aux enseignants de mieux adapter leurs séquences aux conditions réelles dans lesquelles se trouvent leurs élèves.

L'accompagnement et la formation des enseignants aux outils numériques

Un dispositif de formation à distance est désormais proposé aux enseignants. Il se compose

- de tutoriels mis en ligne sur le site de la délégation académique au numérique éducatif : <http://dane.ac-reunion.fr/continuite-pedagogique/>
- de webinaires mis en place à partir du lundi 6 avril tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant tout le confinement sur <http://dane.ac-reunion.fr/continuite-pedagogique/les-webinaires/>.

Les 6 thèmes proposés aux professeurs des écoles sont les suivants : participer à une classe virtuelle ; proposer/Consolider une organisation du travail sur la semaine aux familles ; engager les élèves dans les apprentissages et les interactions ; conforter l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ; stimuler la pratique de l'oral ; conforter la construction de la numération.

6 thèmes sont également proposés aux enseignants de collège et de lycée : participer à une classe virtuelle ; proposer/Consolider une organisation du travail sur la semaine aux familles ; prévoir des moments d'échange direct avec les élèves ; proposer des activités et productions orales ; organiser des restitutions de productions d'élèves ; encourager les échanges à distance entre pairs.

Les enseignants intéressés doivent s'inscrire en ligne. Depuis l'ouverture des inscriptions jeudi 2 avril à 20h, on compte déjà 618 Inscriptions aux webinaires 1er degré et 785 Inscriptions aux webinaires 2nd degré.

Une cellule d'écoute RH pour les personnels en difficulté

Un dispositif d'écoute, d'aide et de soutien, avec une ligne téléphonique dédiée (0262 48 13 30) a été mis en place depuis une semaine pour tous les personnels de l'éducation

nationale, en garantissant le respect de l'anonymat et la confidentialité des échanges. Il s'adresse aux personnels rencontrant des difficultés professionnelles ou personnelles peuvent appeler pour être écoutés, être conseillés et orientés, le cas échéant, vers des référents. Pour ses 4 premiers jours de fonctionnement, cette cellule a reçu 32 appels.

Les horaires d'ouverture de la cellule : du lundi au vendredi, de 9h à 12h le matin et de 14h à 16h l'après-midi.

Terminer l'année scolaire et préparer la rentrée 2020

Parcoursup

La phase de finalisation des dossiers et de confirmation des vœux s'est terminée le jeudi 2 avril à 23h59 heure de Paris (soit vendredi 3 avril à 01h59 à La Réunion).

14 733 lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation inscrits dans Parcoursup ont confirmé au moins un vœu, soit 92 % de ceux qui ont formulé au moins un vœu. Ce taux est en progression de 2,3 % par rapport à 2019 (91 % des candidats avaient confirmé au moins un vœu).

Parmi ces candidats, 10 880 lycéens de terminale ont confirmé au moins un vœu, soit 98 % de ceux qui ont formulé au moins un vœu (contre 97 % en 2019).

L'organisation des examens

Tous les examens sont maintenus selon des modalités différentes.

Le diplôme national du Brevet

le diplôme national du brevet sera obtenu à partir de la moyenne des notes que l'élève aura eues durant les trois trimestres de l'année de troisième à l'exception des notes obtenues pendant le confinement dans les disciplines concernées.

L'épreuve anticipée de Français en première générale et technologique

La note de l'épreuve écrite du baccalauréat de français sera la moyenne des notes obtenues par l'élève tout au long de l'année dans cette discipline, hors les notes obtenues lors de la période de confinement.

L'épreuve orale du baccalauréat de français sera passée dans les conditions prévues, à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, sur la base d'une liste d'au moins 15 textes en voie générale, et 12 textes en voie technologique, qui sera validée par le professeur.

Les épreuves communes de contrôle continu

Les épreuves communes de contrôle continu : l'histoire-géographie, les langues vivantes, les mathématiques en filière technologique, ne donnent pas lieu à une évaluation. Dans ces disciplines, la moyenne qui sera retenue pour le baccalauréat sera l'addition de la note obtenue aux épreuves communes passées cette année et celles qui seront passées en classe de terminale.

L'épreuve portant sur l'enseignement de spécialité qui n'est pas poursuivi en terminale et l'épreuve d'enseignement scientifique sont validées par les notes obtenues durant toute l'année par le candidat dans ces deux disciplines à l'exception des notes obtenues pendant le confinement.

Les épreuves terminales du baccalauréat 2020

Pour les élèves de terminale générale et technologique, l'ensemble des épreuves sont validées par la note obtenue dans les disciplines concernées durant les trois trimestres de l'année de terminale à l'exception des notes obtenues pendant la période de confinement.

- o Les notes des épreuves déjà passées en première sont gardées.

- o Les mentions sont maintenues.

- o Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives. Ce jury étudiera les livrets scolaires pour, le cas échéant, valoriser un engagement, les progrès des élèves, garantir l'équité entre les candidats, et vérifier, c'est un point important, l'assiduité des candidats.

- o Les candidats ayant obtenu entre 8 et 9,9 pourront passer des oraux de rattrapage dans les conditions actuelles.

- o Sur décision du jury d'examen, et après étude des livrets scolaires, certains candidats seront autorisés à passer le baccalauréat à la session de septembre.

Pour les élèves de la voie professionnelle

les épreuves de BEP, de CAP et de baccalauréat professionnel sont validées sur la base du contrôle en cours de formation déjà passées et du livret scolaire. Ils sont eux aussi attribués par un jury d'examen, présidé dans chaque académie par un universitaire. Ce jury s'assure de l'harmonisation des notations et de l'égalité de traitement des candidats. Chaque livret scolaire, chaque situation individuelle sera examinée.

Une liste de questions-réponses, régulièrement mise à jour, sera mise en ligne sur le site web du ministère de l'Éducation nationale www.education.gouv.fr afin de répondre à toutes les questions que les élèves, leurs familles et les professeurs sont susceptibles de se poser.

La préparation de la rentrée 2020

L'ensemble des opérations de préparation de la rentrée (ouvertures et fermetures de classes dans le premier degré, ouverture et fermetures de postes dans le second degré, mutations et affectations des personnels, etc.) se poursuivent dans le même calendrier.

Contact Presse

Service Communication du rectorat
Tél. : 0262 48 14 43 – GSM : 0692 42 42 68
ce.communication@ac-reunion.fr

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**